

Le 18 JANVIER 2019 à 18h30 s'est tenue une réunion du Conseil d'Administration de la Fédération de Côte d'Or pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique au siège social, 4 rue Louis Néel à DIJON.

Sont présents : Messieurs BEDIN, SONVICO, SIBILLE, MAVY, RAGEOT, DESSERTENNE, BOOULET, POIRIER, MAITRE, DONDAINE, ROGOSINSKI, PAGEARD

Sont excusés : Messieurs GRANDJEAN (Pouvoir SONVICO), PACOU (Pouvoir SONVICO) et SMORTO.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 23 novembre 2018

Quelques erreurs sont à corriger, le compte rendu est ensuite adopté à l'unanimité.

2. Infos diverses

Concernant la **pêche des étangs de Montmoyen**, certaines informations qui avaient été transmises étaient erronées, il faut savoir que rien n'obligeait les propriétaires à donner le poisson car ces étangs sont considérés comme enclos piscicoles, il aurait donc été quelque peu malvenu de leur demander un paiement pour la prestation. De plus, il était important d'effectuer cette opération car il y a sur le secteur des populations d'écrevisses à pattes blanches, cela a permis de les préserver.

Un membre du CA aimerait tout de même savoir ce qu'il en est des coûts réels car cela a mobilisé beaucoup de personnes et de temps, et il craint que cela ait fait perdre de l'argent à la Fédération. Il ajoute en reprenant la conversation de la dernière réunion du CA, qu'il faut que toutes les prestations soient facturées de la même façon.

Le président le rassure sur ce point en expliquant que le poisson récupéré couvre les frais. Il ajoute que pour les prochaines demandes, il y aura deux devis proposés : Un devis minoré, comprenant le poisson et la prestation. Un autre ne comprenant que la prestation lorsque le propriétaire ne laisse pas le poisson à la Fédération.

Les boîtiers électriques de la **pisciculture** ont été changés. 100000 œufs de TAC ont été commandés.

Les plans d'eau de **Saule Guillaume**, initialement sous convention précaire résiliable, seront loués via un bail de 9 ans tacitement renouvelable, pour 220€ l'hectare. La Communauté de Commune se chargera aussi de l'entretien et du faucardage.

Au niveau communication, les parutions avec Le **Bien Public** ont été reprises cette année pour le même prix que l'année passée.

Les panneaux pour les AAPPMA seront commandés prochainement.

La nouvelle gestion des **procès-verbaux** a été mise en place. Tous les PV passent directement au tribunal, une fois l'audience passée, la Fédération demandera à ce moment-là ses dommages et intérêts. Pour les sommes de plus de 150€, un échéancier sera proposé.

Pour le **congrès**, aucune AAPPMA ne s'est portée volontaire, la fédération l'organisera donc cette année à Dijon, pour le dernier dimanche de mars.

L'abattage des arbres à **Marcenay** coutera environ 3000€ HT. La seconde session de faucardage commencera le 25 janvier. L'inauguration devrait avoir lieu en avril.

Plusieurs devis ont été faits pour l'achat d'une petite **remorque** à ajouter derrière le camion d'animation et qui pourra servir lorsqu'il n'y a que de petit alevinage. Il faudra l'équiper d'un bac démontable.

3. Bilan de l'informatisation des cartes

Les problèmes survenus jusqu'à maintenant sont principalement dus à des soucis informatiques au niveau national.

Une personne de l'assemblée trouve anormal que certains dépositaires aient reçu des imprimantes qui n'impriment qu'en noir et blanc. Ces dépositaires ont reçu ces imprimantes car ils font peu de cartes, ces modèles permettent de conserver les cartouches plus longtemps sans les voir sécher. Malheureusement, le prix était plus élevé pour des modèles couleur, des modèles noir et blanc ont donc été sélectionnés.

Il est aussi rappelé que l'informatisation des dépositaires a coûté plus de 30000€ à la Fédération, et que c'est la seule en France à avoir fourni le matériel informatique à tous les revendeurs afin de soulager les AAPPMA. On informe aussi l'assemblée que la FNPF a supprimé le paiement en plusieurs fois car il y a eu trop d'impayés.

4. Étang Bordot

Le projet est abandonné, car le plan d'eau est en première catégorie.

Il est précisé que l'ONF avait chiffré l'achat à 183000€ avec 55000€ de sapins à vendre.

5. L 435-5

Pour certaines zones, la rétrocession des droits de pêche approche de son terme et les questions sur le L435-5 sont à nouveau d'actualité. Le texte n'est pas assez clair, il est trop interprétable, une réunion a été demandée pour s'accorder sur son interprétation.

6. Personnel

L'assemblée discute de divers points concernant le personnel.

7. Serveur informatique

Deux devis d'AMG et Rex Rotary sont soumis. Ces derniers semblent être les plus intéressants, il faudrait opter pour une location qui permettrait d'avoir plus de sûreté sur le matériel et la maintenance.

Le câblage va devoir être changé également, il faudra probablement compter pour cela environ 6000€ pour le changer entièrement.

Fin de la réunion à 21h30

Le Président
Jean Pierre SONVICO



Le Secrétaire Général
Bernard SIBILLE

